



Extrait du Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie d'Aix-Marseille

<http://snalc.org/snalc2015/spip.php?article427>

BILAN : CAPN D'ACCES AU CORPS DES AGREGES PAR LISTE D'APTITUDE 2015-2016

- Carrière - Liste d'aptitude - 2015/2016 -



Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie

d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

BILAN :

CAPN D'ACCES AU CORPS DES AGREGES PAR LISTE D'APTITUDE

Le nombre des promotions- égal à 1/7ème du nombre de titularisations dans le corps des agrégés l'année précédente-, est, cette année toujours, en hausse : 315 promotions contre 304 en 2015, 261 en 2014, et 286 en 2013. Cette augmentation est globale, et ne doit pas tromper : certaines disciplines sont stables par rapport à l'an dernier, d'autres en baisse.

Les collègues certifiés et PLP, quand ils ont atteint le dernier échelon de la hors classe, n'ont cependant pas d'autre perspective de carrière, et pour longtemps, du fait du recul de l'âge de la retraite. Mais, chaque année, la sélection est rude. Aussi le SNALC réclame-t-il la création d'un 8ème échelon de hors classe pour les certifiés et les PLP.

Les critères de sélection demeurent les mêmes que ceux des années précédentes.

- " Excellence professionnelle exprimée par la note pédagogique, l'appréciation et avis de l'IPR
- " Rang de classement académique des candidatures (en dépit de rares exceptions)
- " Nombre d'admissibilités à l'agrégation, titres universitaires (doctorat, DEA)
- " Rayonnement dans l'établissement et au-delà, (dans l'académie ou au niveau national)
- " Formations suivies par le candidat, recherches, publications
- " Animation d'actions de formation (auprès des stagiaires, des collègues, appui à l'Inspection Régionale)
- " Travail en faveur d'élèves en difficulté (retard scolaire, handicap, établissements sensibles...).
- " Motivations pour la poursuite de la carrière dans le corps des agrégés

Le C V sur i-Prof des collègues postulants doit être renseigné le plus correctement et le plus soigneusement possible. Il doit faire figurer les cinq derniers postes occupés et pas seulement ceux occupés les cinq dernières années. La partie "concours présentés" permettra aux admissibles de montrer qu'ils ont fait l'effort de préparer l'agrégation.

La lettre de motivation (son absence invalide la candidature) doit faire ressortir le projet de poursuite de carrière envisagé en cas de promotion.

Chaque année, rappelons-le, la concurrence est rude. C'est pourquoi nous invitons les collègues proposés par leur Recteur à nous adresser leur dossier pour permettre aux commissaires paritaires nationaux du SNALC de suivre et de défendre leur candidature le plus efficacement possible en commission paritaire nationale.

Les commissaires paritaires du SNALC

Philippe Peyrat, Jean-François Berthelot, Philippe Frey (hors classe)

Frédéric Seitz, Franz vor der Brugge, Brigitte Ayala (classe normale)

Chiffres 2016

[<http://snalc.fr/uploads/documents/national/b8ecedff7b5df82c9a97d666d335c0be05fcee44.JPG>]